



**Direction générale de l'alimentation  
Service des actions sanitaires en production  
primaire  
Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la  
protection des végétaux  
Bureau des semences et de la protection intégrée des  
cultures  
251 rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
0149554955**

**Note de service  
DGAL/SDQSPV/2016-638  
28/07/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 15/10/2016

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Note relative à la rédaction de fiches régions pour le tome Ecophyto en région annuel, pour la période 2015-2016

**Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF

**Résumé :** Cette note de service vise à préparer la réalisation du tome Ecophyto en région annuel, pour la période 2015-2016, sur la base de fiches régions qu'il est demandé aux DRAAF/DAAF de rédiger au plus tard pour le 15 octobre 2016.

**Textes de référence :** Circulaire CAB/C2009-0004 du 28 avril 2009 : Note aux Préfets de région concernant la mise en œuvre régionale du plan Ecophyto 2018

Note de service DGAL/SDQPV/N2010-8015 du 18 janvier 2010 relative aux objectifs régionaux dans la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018

## I - Rappel du contexte

En application des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a chargé le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt d'élaborer un plan pour réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une performance économique, environnementale, sociale et sanitaire des exploitations agricoles françaises. Cet objectif s'est traduit par le plan Ecophyto.

La déclinaison régionale du plan doit permettre de mobiliser les acteurs locaux et de prendre en compte les spécificités agronomiques, socio-économiques et organisationnelles propres à chaque territoire. Elle est un gage de réussite et de crédibilité du plan.

A l'échelon régional, le pilotage du plan Ecophyto est confié au Préfet de région, appuyé par la DRAAF ou par la DAAF dans les DOM. La circulaire CAB/C2009-0004 du 28 avril 2009 décrit les orientations nationales et l'organisation de la gouvernance régionale. La note de service DGAL/SDQP/N2010-8015 du 18 janvier 2010 précise les objectifs du plan Ecophyto à mettre en œuvre au niveau régional par les DRAAF et les DAAF.

Ainsi, la conduite du plan nécessite, tant à l'échelon national que régional, la coordination de l'action de différents services de la DRAAF/DAAF et un travail en concertation étroite avec les autres administrations concernées et les différents acteurs.

## II – La valorisation de la mise en œuvre en 2015-2016 du plan Ecophyto par le rapport annuel d'avancement

Par souci de transparence et pour une communication partagée entre tous les acteurs, la DGAL publie annuellement un rapport d'avancement du plan Ecophyto présentant les principales avancées réalisées sur l'année écoulée.

Ce rapport est constitué de « fiches région » qui sont des présentations de 4 pages par région des principales actions mises en œuvre. Il a vocation à être publié à destination du grand public, même si la majorité des lecteurs devraient être plutôt avertis. L'intérêt de la démarche réside dans la réalisation d'un état des lieux de la déclinaison du plan Ecophyto selon les spécificités de chaque région et la valorisation des actions déjà engagées. Il ne s'agit pas d'établir une liste des objectifs poursuivis ou d'actions prévues mais d'une description succincte et communicante de ce qui est mené concrètement en région.

Chaque « fiche région » est construite selon le modèle en annexe :

- Page 1 :
  - page de garde, avec nom de la région et photographies
  - présentation des caractéristiques agronomiques, climatiques, socio-économiques ou organisationnelles de la région et des enjeux qui en découlent pour le plan Ecophyto
- Page 2 :
  - focus sur une ou deux actions phares au choix de la région, complémentaire de celles présentées dans les pages suivantes et représentatives de la dynamique régionale
  - réseau DEPHY
- Page 3 : promotion des bonnes pratiques en zones agricoles
  - actions en lycées agricoles
  - surveillance de l'état sanitaire des cultures (réseau de surveillance biologique du territoire)
- Page 4 :
  - actions en jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)

- formation des professionnels par le certificat individuel (Certiphyto).

### III – Le calendrier de réalisation du tome régional du rapport annuel d'avancement du plan Ecophyto

#### Rédaction des « fiches région » et maquettage

**Il est demandé à chaque DRAAF et chaque DAAF de compléter la trame commune de la « fiche région » reprenant les items décrits ci-dessus et présentée en annexe 2, et de la transmettre avant le 15 octobre 2016, via la boîte institutionnelle [ecophyto-2018.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:ecophyto-2018.dgal@agriculture.gouv.fr).** Les textes qui seront rédigés et envoyés par les régions seront repris tels quel dans le tome régional, sous réserve de modifications de forme et/ou d'homogénéisation rédactionnelle par la DGAL.

Chaque « fiche région » devra être illustrée par des photographies qui seront envoyées conjointement à la « fiche région » avant le 15 octobre 2016, accompagnées des crédits photo. Par défaut, la Délégation à l'information et à la communication (DICOM), chargée du maquettage du rapport, choisira les photographies.

Le maquettage de chaque « fiche région » sous la forme d'un 4 pages régional sera réalisé par la DICOM ou un prestataire et ces dernières seront envoyées à la DGAL qui les diffusera à son tour aux régions pour relecture finale.

#### Valorisation

Le tome régional du rapport annuel d'avancement du plan Ecophyto sera finalisé en décembre 2016 par la DICOM. Le rapport sera ensuite mis en ligne sur le site Internet du Ministère en charge de l'agriculture.

Un document pdf tiré à part par région sera réalisé pour une diffusion aisée en région et DOM.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître tout problème de mise en œuvre de cet ordre de service.

P. O Le Directeur général de l'alimentation

Le directeur général adjoint de l'alimentation

Chef du service de la gouvernance

et de l'international - CVO

Loïc EVAÏN

## **NOM DE LA REGION**

Photographies – page de garde :

- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- ...

**TEXTE PREAMBULE – Présentation des caractéristiques agronomiques, climatiques, socio-économiques ou organisationnelles de la région et des enjeux qui en découlent pour le plan Ecophyto (1200 caractères max, espaces compris)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ACTIONS PHARES

**TEXTE 1 (1600 caractères max, espaces compris, pour l'ensemble des deux actions phares)**

« Titre de l'action phare 1 »

.....  
.....  
.....  
.....

« Titre de l'action phare 2 »

.....  
.....  
.....  
.....

Photographies – actions phares :

- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- ...

## **Réduire les phytos et leurs impacts en zones agricoles**

### LE RESEAU DEPHY

**TEXTE 2 (800 caractères max, espaces compris)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Photographies – DEPHY :

- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- ...

**DES EXPLOITATIONS DE LYCEES AGRICOLES ENGAGEES DANS  
LA REDUCTION DES PHYTOS**

**TEXTE 3 (600 caractères max, espaces compris)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Photographies – lycées agricoles :

- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- ...

**SURVEILLER L'ETAT SANITAIRE DES CULTURES  
- LES BULLETINS DE SANTE DU VEGETAL -**

**TEXTE 4 (800 caractères max, espaces compris)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**TABLEAU 1 : Nombre de BSV publiés en 2014, 2015 et 2016 (chiffres au XX/XX/XX)**

<i>Filière</i>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<i>Grandes cultures</i>			
<i>Arboriculture fruitière</i>			
<i>Cultures légumières</i>			
<i>Viticulture</i>			
<i>Horticulture</i>			
<i>Zones non agricoles</i>			
...			

## **REDUIRE LES PHYTOS ET LEURS IMPACTS EN JEVI**

**TEXTE 5 (1000 caractères max, espaces compris)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Photographies – actions en JEVI :

- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- « Nom de la photo » et « Crédits de la photo »
- ...

## **FORMER LES PROFESSIONNELS PAR LE CERTIPHYTO**

**TEXTE 6 (1000 caractères max, espaces compris)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**TABLEAU 2 : Nombre de professionnels titulaires du Certiphyto (chiffres au XX/XX/XX)**

<i>Agriculteurs</i>	
<i>Conseillers agricoles</i>	
<i>Distributeurs (professionnels et grand public)</i>	
<i>Utilisateurs en JEVI</i>	
<i>Applicateurs en prestation de service (zones agricoles et JEVI)</i>	
<b><i>Nombre total de Certiphyto délivrés</i></b>	